

Élections du Conseil de Surveillance Orange Actions
du 30 novembre au 4 décembre 2020

Antilles - Guyane
Mardi 17 novembre
de 11h00 à 12h00 (Antilles)
de 12h00 à 13h00 (Guyane)

Venez échanger avec

Echangeons avec **Thierry CHATELIER**

Membre du Conseil de Surveillance FCPE Orange Actions

et **Jean Marc DARTAGNAN**

Délégué Syndical Central Adjoint de l'UES Elargie Orange
SA-Orange Caraïbe SA

Chers collègues,

Le 17 novembre, la CFE CGC Antilles - Guyane échangera avec vous **à travers une Coop'net**.

Pour vous connecter :

Nom de la conférence : **ANTILLES-GUYANE**

Mot de passe : **20202020**

N° de pont téléphonique : **01 53 55 95 55**

Pour rejoindre la conférence coop'net depuis INTRANET: <https://coopnet.sso.infra.ftgroup/Conference/StartConference.aspx?>

Pour rejoindre la conférence coop'net depuis INTERNET : <https://coopnet.multimedia-conference.orange-business.com/Login/ParticipantLogin.aspx?>

Le Conseil de Surveillance du FCPE Orange Actions (qui détient plus de 5% du capital et 12% des droits de vote en AG) est soumis à renouvellement lors de l'élection du **30 novembre au 4 décembre** prochain.

Y obtenir une place incontournable, c'est la possibilité pour la CFE-CGC Orange de dialoguer d'égal à égal avec l'État et les autres actionnaires pour imposer une stratégie ambitieuse qui ne réduise pas Orange au simple rôle de pourvoyeur de tuyaux... ou de dividendes. Plus que jamais, dans cette période d'incertitudes, mais d'opportunités, nous sommes tenus de démontrer notre caractère incontournable. Cela ne tient qu'à nous !

Le Conseil de surveillance Orange Actions

Les personnels d'Orange sont le 2^{ème} actionnaire après l'Etat

- En principe, 1 action = 1 voix.
- **Grâce aux droits de vote doubles**, activés sur la demande de la CFE-CGC Orange dès la promulgation de la Loi Florange, pour toutes les actions détenues depuis au moins 2 ans, **les personnels détiennent 9% des droits de vote**, et peuvent représenter jusqu'à 11% des suffrages exprimés en AG des actionnaires.
- **A noter** : BlackRock, agissant pour le compte de clients et de fonds, a déclaré à l'AMF avoir franchi en hausse, le 19 juin 2020, le seuil de 5% du capital d'Orange et détenir 5,03% du capital et 4,32% des droits de vote de l'opérateur télécoms.

L'action du CS Orange Actions

En tant que représentant des personnels actionnaires :

Vote sur les résolutions présentées à l'AG des actionnaires :

- montant du dividende
- rétribution des dirigeants mandataires sociaux
- nomination des administrateurs
- opérations sur le capital
(dont les offres réservées aux personnels – ORP – et les attributions gratuites d'actions – AGA)

Pose des questions écrites

Parce qu'il détient + de 3% du capital d'Orange :

- Propose des résolutions alternatives
- exemple : dividende inférieur à celui proposé par le Conseil d'administration d'Orange
- Demande l'inscription de points à l'ordre du jour de l'AG des actionnaires
- exemple : demande d'organisation rapide d'une offre réservée aux personnels

La composition du CS Orange Actions

- Définie par l'accord du 27 mars 2018 sur la gouvernance et le développement de l'actionnariat salarié
- Mise en conformité avec les dispositions de la Loi Pacte

« les salariés représentant les porteurs de parts sont élus parmi l'ensemble des salariés porteurs de parts sur la base du nombre de parts détenues par chaque porteur et, pour l'exercice des droits de vote attachés aux titres émis par l'entreprise, après discussion en présence des représentants de l'entreprise, les opérations de vote ont lieu hors la présence de ces derniers. »

Composition actuelle

- 8 titulaires + 8 suppléants élus par les personnels actionnaires
- 4 représentants désignés par les OSR ayant souhaité siéger
- 4 représentants de la Direction ne prenant part à aucun vote

Composition du prochain Conseil de surveillance

- 12 titulaires + 12 suppléants élus par les personnels actionnaires et 4 représentants de la Direction, ne prenant part à aucun vote

Et bien sûr les réponses aux questions sur tous les sujets qui vous intéressent. Venez nombreux ...

En pratique, les salariés ont droit à une HIS par mois.